

**Association Intercommunale des eaux  
de Brenles, Chavannes-sur-Moudon,  
Chesalles-sur-Moudon et Sarzens**

**AEBCCS**

**Tarifs de vente de l'eau**

**Valable dès le 01.01.2012**

---

***I. Finance annuelle d'abonnement :***

Chaque raccordement sera facturé sur la base d'un numéro d'abonnement à CHF 200.- par an.

Chaque UL (Unité locative) supplémentaire, raccordée au même numéro d'abonnement, sera facturée Fr. 100.- par an.

Dans le cas d'un bâtiment non habité (écurie, entrepôt, magasin, etc), le propriétaire pourra demander son rattachement à son numéro principal. Il sera alors facturé comme une UL supplémentaire.

EMS : une unité locative par tranche de cinq lits.

***II. Prix au m3 :***

CHF 2.00

***III. Location des appareils de mesure :***

a) Pour les compteurs existants :

jusqu'à 1 ¼" CHF 30.- / an  
au dessus de 1 ¼" CHF 60.- / an

b) Pour les appareils de mesure futurs :

il sera perçu une location calculée à raison de 10% de la valeur d'achat des appareils de mesure.

#### IV. Dispositions particulières :

- a) La finance annuelle d'abonnement, pour l'eau d'arrosage des jardins et des vignes, est également calculée selon le tarif ci-dessus.
- b) Si l'eau utilisée dans la construction d'un immeuble est prise sur la conduite sans passer par un compteur, elle est facturée forfaitairement à raison de 0.5 ‰ de la valeur de la construction, c'est-à-dire de la valeur incendie de l'année de la taxation ECA.
- c) Tout cas particulier, selon l'article 27 al. 2 de nos statuts, fera l'objet d'une décision du Comité de Direction.

#### V. La finance d'abonnement et de vente du m3 est payable annuellement :

Exclusivement par versement au compte de l'Association Intercommunale des Eaux de Brenles, Chavannes-sur-Moudon, Chesalles-sur-Moudon et Sarzens (AEBCCS), dont l'Association est issue et le siège est à Chesalles-sur-Moudon.

Ils abrogent et remplacent, dès cette date, avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les tarifs de la vente de l'eau appliqués dans les communes de Brenles, Chavannes-sur-Moudon, Chesalles-sur-Moudon et Sarzens, dont l'Association est issue.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du : 05 octobre 2011

Le Président



La Secrétaire :

Adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du : 09 novembre 2011

Le Président



La Secrétaire :